RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE RELATIF A LA MAINTENANCE ET ASSISTANCE DE LA MESSAGERIE ZIMBRA

DÉCISION N° DM-26-294

EN DATE DU 28 JUILLET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-26-216 en date du 31 mars 2026, portant délégation de fonction à Madame Giulietta RANIERI, adjointe au Maire ;

VU la décision municipale n°DM-25-032 du 03 février 2025 relative au marché de la messagerie ZIMBRA ;

CONSIDÉRANT que la société BEEZIM a procédé à un changement de domiciliation et de coordonnées bancaires ;

CONSIDÉRANT les paiements relatifs au marché n° 2025019 seront effectués sur les nouvelles coordonnées bancaires.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société BEEZIM domiciliée au 10 RUE Victor Poirel, à Nancy (54000), représentée par Monsieur Florent MANENS, en qualité de gérant, l'avenant n°1 du marché n°2025019 relatif à la maintenance de la messagerie ZIMBRA**.**

Le présent avenant concerne la prise en compte à compter de 2026, du changement administratif : domiciliation et coordonnées bancaires de la société BEEZIM.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du sport, de la vie associative et des quartiers,

Signé

Giulietta RANIERI

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260728-lmc1H14473H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/07/2026
Date de Publication : 28/07/2026